
RAPPORT DES FORMATIONS OBLIGATOIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Formation sur le rôle des membres des conseils municipaux et sur le système municipal:

En vertu de l'article 8 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les neuf mois suivant le début de son mandat (premier mandat ou mandat subséquent), participer aux formations prescrites par le *Règlement sur la formation des élus municipaux* portant sur le rôle des membres des conseils municipaux et sur le système municipal.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est responsable de fixer le contenu minimal obligatoire ainsi que l'admissibilité des formateurs. Le *Règlement sur la formation des élus municipaux* précise les thèmes abordés et la durée de la formation dans les cas où le membre du conseil en est à son premier mandat ou à un mandat subséquent.

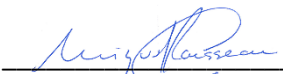
Obligations relatives à la formation :

Les délais accordés pour la participation aux formations à partir du début du mandat des membres du conseil débutent à compter du moment où il prête le serment, tel que prévoit l'article 313 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*. Tous les élus municipaux doivent, dans les 30 jours de leur participation aux deux formations obligatoires, déclarer celles-ci au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil. La municipalité doit tenir à jour sur son site Internet la liste des élus ayant participé aux formations.

Rapport de formation

	Maire	Conseiller siège #1	Conseiller siège #2	Conseiller siège #3	Conseiller siège #4	Conseiller siège #5	Conseiller siège #6
Nom de l' élu	Marc Pelletier	Xavier Lafortune	Fanny Derouin	Dominic Riopel	Mélanie Grenier	Dominique Mondor	Mannix Marion
Mandat : Premier mandat ou mandat subséquent	Mandat subséquent	Premier mandat	Premier mandat	Premier mandat	Premier mandat	Mandat subséquent	Mandat subséquent
Date de début du présent mandat (assermentation)	10 novembre 2025	10 novembre 2025	10 novembre 2025	10 novembre 2025	10 novembre 2025	3 octobre 2025	3 octobre 2025
FORMATION SUR LE RÔLE DES MEMBRES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET SUR LE SYSTÈME MUNICIPAL							
Titre(s) de la formation	Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu(e) (FQM)						
Date(s) de la formation	19 mai 2026	13 juin 2026	24 janvier 2026	6 février 2026	6 février 2026	7 juillet 2026	6 février 2026
Date de déclaration de la participation de l' élu à la formation	19 mai 2026	13 juin 2026	24 janvier 2026	6 février 2026	6 février 2026	7 juillet 2026	6 février 2026

Ce rapport a été déposé à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Paul tenue le 17 août 2026.



Miguel C. Rousseau
Greffier-trésorier